

Questions orales

Le ministre peut-elle confirmer à la Chambre que le service de son ministère qui étudie les demandes de pensions d'invalidité manque sérieusement de personnel depuis un an et demi? Pourrait-elle aussi dire à la Chambre quel conseil on devrait donner à ceux qui ont demandé des pensions d'invalidité et qui se sont trouvés en difficulté parce que les prestations d'assurance-chômage prennent fin après 15 semaines et qu'ils doivent attendre plus de trois mois avant que le gouvernement étudie leurs demandes de pensions d'invalidité?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je pense que le mieux que je puisse faire est de demander à tous les députés ainsi qu'à tous ceux qui sont au courant de cas de ce genre de me les signaler, et les employés feront les heures supplémentaires nécessaires pour venir à bout de l'accumulation de travail en retard qui s'est produite dans certaines régions du pays.

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**LE COÛT DE L'ASSISTANCE SOCIALE—DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES PROVINCES**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Compte tenu du rapport publié hier selon lequel le nombre de personnes capables de travailler bénéficiant actuellement de l'aide sociale dans des villes telles que Hamilton, Sudbury et Peterborough s'est accrue de 40 à 50 p. 100 au cours de l'année dernière, compte tenu des difficultés que cela va causer aux personnes concernées ainsi qu'aux villes dans lesquelles elles résident, le ministre voudrait-il demander au ministre des Finances si le gouvernement pourrait réinstituer un programme de subventions spéciales pour aider les villes à s'acquitter de ces frais supplémentaires qui leur sont imposés pour des raisons qui échappent totalement à leur contrôle?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que c'est à moi que la question devrait être posée. Le bien-être social est un domaine de compétence provinciale et ces questions de politique devraient être posées à M. Keith Norton. M. Norton ne m'a pas parlé de ce problème. Si par ce biais le député désire en fait que je réponde à des questions portant sur la conjoncture générale, il se livre alors à un petit jeu.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le problème des personnes capables de travailler qui vivent du bien-être social ne constitue pas seulement un problème en Ontario comme doit le savoir le ministre, j'en suis persuadé. Si tant de personnes capables de travailler touchent des prestations de bien-être social c'est en grande partie parce que le gouvernement fédéral n'a pas su améliorer la situation de l'emploi. Je pense que le ministre se soucie réellement du bien-être de la population et c'est pourquoi je la prie de demander au ministre des Finances

[M. Beatty.]

d'étudier la possibilité de faire partager à Ottawa le fardeau accru que le bien-être social impose aux villes.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, nous venons tout juste de conclure un accord assez important concernant les arrangements financiers avec les provinces. L'argent en question provient des contribuables. En vertu de l'accord, la province peut lancer tout programme qu'elle juge approprié pour résoudre des problèmes régionaux et locaux. Certaines provinces, telles que le Nouveau-Brunswick, ont mis au point des programmes pour intégrer les ressources en main-d'œuvre, et les services d'une part et le bien-être social d'autre part afin que les personnes percevant des prestations de bien-être social puissent être embauchées. Je n'y suis pour rien si le gouvernement de l'Ontario a décidé de ne pas adopter de programme semblable.

* * *

LE BUDGET**LES PROPOSITIONS RELATIVES À LA TAXE DE VENTE—LES POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DE LA FORMULE**

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'hésite cependant à interrompre sa conversation. J'aimerais savoir si le premier ministre peut maintenant dire à la Chambre des communes si le gouvernement du Canada a entamé des discussions avec le gouvernement du Québec au sujet de tout changement de formule en ce qui concerne la proposition relative à la taxe de vente contenue dans le budget, pour faire en sorte que cette disposition s'applique pleinement à la province de Québec.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député sait que nous avons toujours espéré que cette mesure s'appliquerait pleinement à la province de Québec, et nous avons dit que nous étions prêts à en discuter. De fait, nous en avons discuté pendant trois semaines avant la présentation du budget fédéral, et le gouvernement du Québec voudra peut-être proposer autre chose. Autant que je sache, il ne l'a pas encore fait.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, encore une fois le premier ministre n'a pas répondu à la question. J'aimerais maintenant l'interroger à propos d'une autre question de politique économique qui touche particulièrement la province de Québec. Lors du débat, l'autre soir, le ministre des Finances a dit que la rédaction des modifications à la loi sur les banques était terminée et que le seul problème concernait la traduction. Autrement dit, la politique est déjà établie. Le gouvernement du Canada a-t-il pour politique d'inclure les caisses populaires et les coopératives de crédit dans la loi sur les banques?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, bien entendu, ces deux genres d'établissements seront visés par la loi sur les banques. J'imagine que le chef de l'opposition voudrait savoir ce que dit la mesure à ce sujet, mais ce qu'il devrait faire normalement serait d'attendre de voir le bill à la première lecture.

M. Graftey: De préférence après les élections.